

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-236

PUBLIÉ LE 18 MAI 2021

### **Sommaire**

# Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2021-05-17-00024 - Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande compétente pour les vingt arrondissements de Paris en vue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 pages)

Page 3

## Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2021-05-17-00024

Arrêté préfectoral instituant la commission de propagande compétente pour les vingt arrondissements de Paris en vue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021



Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

instituant la commission de propagande compétente pour les vingt arrondissements de Paris en vue des élections régionales des 20 et 27 juin 2021,

Le préfet de la région d'Île-de-France Préfet de Paris Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles R29 et R31 à R38 ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée des Martinique ;

Vu les désignations effectuées respectivement par le premier président de la cour d'appel de Paris et le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

#### ARRÊTE:

<u>Article 1<sup>er</sup>:</u> Une commission de propagande est instituée à Paris à l'occasion des élections régionales des 20 et 27 juin 2021. Elle est composée comme suit :

1<sup>er</sup> tour :

#### Président :

- Monsieur Olivier NOEL, magistrat, titulaire;
- Madame Sylvie DAUNIS, magistrate, suppléante ;

2<sup>nd</sup> tour:

#### Président :

- Madame Pascale COMPAGNIE, magistrate, titulaire;
- Madame Nathalie SABOTIER, magistrate, suppléante ;

#### Membres:

- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, suppléante ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, responsable raccordement et transformation logistique à La Poste, titulaire ;
- Monsieur Michel CHAMBON, responsable de l'excellence logistique à La Poste, suppléant.

#### Secrétaire :

- Monsieur Dimitri ROUGÉ, agent du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Monsieur Jean-Baptiste FERNANDEZ, agent du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, suppléant.

Article 2: La commission siège à la préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris. Elle sera installée au plus tard le lundi 31 mai 2021.

<u>Article 3</u>: Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande.

<u>Article 4</u>: La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2021

Le préfet, Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris

SIGNÉ

**Marc GUILLAUME**